

Le Grand Dijon > 12

le journal d'information
de la Communauté de l'agglomération dijonnaise

juin 06

Dossier

**Innover dans la gestion
des déchets ménagers**



> Au dos de ce numéro

le nouveau calendrier de ramassage de vos déchets ménagers

En 5 ans, la collecte sélective s'est étendue à l'ensemble de l'agglomération. Et, bonne nouvelle, les habitants sont plutôt bons trieurs. Des efforts à intensifier encore car l'enjeu est de taille. C'est l'objet de ce dossier qui rassemble des informations pratiques pour mieux comprendre, au-delà du tri, les multiples facettes de la gestion de nos déchets ménagers, ainsi que les principales initiatives du Grand Dijon pour préserver notre environnement : de l'encouragement au compostage à la mise aux normes de l'usine d'incinération, en passant par l'ouverture de déchetteries, la création d'un centre de tri ou le développement efficace des filières de valorisation...

Alléger la facture et l'atmosphère

Pour bien comprendre les enjeux, à la fois environnementaux et financiers, liés à la collecte et au recyclage des déchets ménagers, il convient de rappeler le rôle de trois partenaires indissociables. A savoir le Grand Dijon, la société Adelphe et bien sûr les 250 000 habitants du territoire communautaire. En d'autres termes, le pilote, la tour de contrôle et les passagers. Bienvenue à bord ! L'environnement faisant partie du champ de compétences du Grand Dijon, il lui incombe d'assurer la gestion des dispositifs de collecte et de traitement des déchets sur l'en-

semble de l'agglomération. La mise aux normes de l'usine d'incinération, l'ouverture d'un centre de tri, d'une nouvelle déchetterie, sont des choix communautaires. Ces engagements, en parfaite adéquation avec la charte de l'environnement initiée par le Grand Dijon dès 2004, viennent certifier qu'il y a bien un pilote dans l'avion, respectueux de la feuille de route. Adelphe, société agréée par les pouvoirs publics, est quant à elle chargée d'assurer l'interface entre les entreprises mettant sur le marché des produits emballés, le Grand Dijon et les industriels chargés

de la reprise et du recyclage des matériaux. Afin d'éviter les zones de turbulence, Adelphe apporte des soutiens financiers, une assistance méthodologique et fait des propositions de reprise d'emballages collectés et triés via des conventions nationales avec les filières de matériaux. Restent les passagers (les habitants) et leurs exigences sont claires : le confort et à bon prix. Mais pour alléger la facture et l'atmosphère, pas de secrets. Trier correctement et assidûment les déchets restent les deux meilleurs atouts pour arriver à bon port. ■

Dossier Innover dans la

Le Grand Dijon stabilise le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Depuis plusieurs années, le coût de la collecte et du traitement des déchets est en constante augmentation dans toute la France. Cette hausse s'explique par les nouvelles normes de sécurité aujourd'hui exigées en matière de collecte sélective et par les importants investissements relatifs au traitement et au recyclage des déchets. Dans le Grand Dijon, le montant total de la TEOM s'élève en 2006 à un peu plus de 15,4 millions d'euros, avec une stabilisation du taux sur la quasi totalité de son territoire.

Qu'est-ce que la TEOM ?

Petite explication. Sont soumis à la TEOM, tous les propriétaires d'habitation, de commerces et d'entreprises de l'agglomération. Le mode de calcul repose sur la valeur locative du logement ou de la construction.

Le taux est quant à lui différent pour chacune des 21 communes du Grand Dijon puisque sont pris en compte non seulement les services rendus (fréquence des collectes...) mais également la richesse fiscale de la commune. Tout cela est certes compliqué et le montant de la TEOM, qui figure sur l'avis d'imposition de la taxe foncière, semble souvent aux yeux du contribuable légèrement salé. Soyons clairs : préserver l'environnement et s'engager sur le chemin du développement durable a un coût. En stabilisant le taux de la TEOM, le Grand Dijon a fait un effort qu'il entend bien poursuivre. Pour cela, il compte sur l'assiduité de ses habitants à trier les déchets. Les subventions d'Adelphé, proportionnelles à la quantité et à la qualité du tri, pourraient en effet alléger la note finale. ■



gestion des déchets ménagers

> **Nouvel air pour la place Émile Zola**

Les habitants et commerçants de la place Zola et des rues environnantes respirent enfin. Ils disposent désormais de bennes enterrées pour trier leurs déchets. Ici, l'innovation se met au service de la qualité de la vie.

“**L**a situation devenait insupportable. Il émanait des bennes à ordures des effluves repoussantes pour notre clientèle, surtout l'été en terrasse.

L'installation récente de bacs enterrés, réservés au tri des déchets, avec une borne à l'usage exclusif des commerçants, est une idée formidable. En quelques semaines, la place Emile Zola s'est transformée. Elle est aujourd'hui beaucoup plus propre, donc davantage attirante. Nous allons en mesurer pleinement

les retombées lors de la saison estivale avec, nous l'espérons, le retour de clients qui avaient déserté la place” expliquent M. et Mme Bassoch, patrons de la pizzeria “Le Verdi”. Ils ne sont pas les seuls à apprécier l'installation, en mars dernier, de ce point enterré de regroupement et de tri des déchets, puisqu'au-delà des commerçants et riverains de la place Emile Zola, ceux des rues Cazotte, Anciennes Facultés et d'une partie de la rue Monge, partagent désormais cet espace aménagé par le Grand Dijon. Toutes ces

artères ont pour point commun d'être en plein coeur de la cité historique. Ruelles étroites, manque d'espace pour entreposer les poubelles, densité de restaurants, difficultés d'accès pour les camions de ramassage... Autant de contraintes qui, à l'issue de nombreuses réunions publiques, se sont transformées en une initiative à la fois originale et fonctionnelle. Car les fameuses bornes, parties visibles de l'iceberg, cachent sous la chaussée quatre conteneurs d'une capacité de 4 à 5 m³ chacun,

repérables de l'extérieur par un bandeau de couleur. Gris pour les ordures ménagères des particuliers (équivalent des bacs gris) et rouge pour celles des commerçants. Jaune pour les plastiques, conserves, papiers, cartons... Et vert enfin, pour le verre, tout simplement.

Cette initiative qui a transformé au sens propre et figuré, l'atmosphère de la place Emile Zola, va se poursuivre dans le centre ville de Dijon avec l'aménagement progressif d'autres points de regroupement et de tri des déchets. A suivre... ■

Le règlement à la loupe

La collecte des déchets ménagers et des déchets assimilés est soumise à une réglementation communautaire. Nul n'étant censé ignorer la loi, mieux vaut s'informer en composant le N° VERT : 0800 12 12 11

Les déchets ménagers sont suivis de leur nature, triés dans trois bacs de couleur différente (voir page de droite) sauf le cas dûment constaté ou les locaux à déchets ne permettent pas le rangement des bacs roulants. Une mesure valable aussi bien pour la collecte en porte à porte que pour celle en point d'apport volontaire. Restent quelques petites précisions à apporter sur les responsabilités de chacun, afin d'améliorer le fonctionnement de la collecte et le bien vivre ensemble.

Bacs roulants

Les bacs appartiennent au Grand Dijon qui les met gracieusement à la disposition des habitants. En contrepartie, les copropriétaires, gestionnaires et occupants en sont responsables. Concrètement, cela signifie qu'en cas de dégradation invo-

lontaire partielle ou totale, il leur incombe d'en informer le Grand Dijon pour qu'une réparation ou un changement de bac soit effectué. S'il s'agit d'un vol ou d'un acte de vandalisme, un récépissé de plainte sera exigé. Les habitants sont également responsables du nettoyage intérieur et extérieur de leurs bacs roulants qui, doit-on le rappeler, ne doit jamais avoir lieu sur la voie publique.

Horaires

Mis à part le centre ville de Dijon, le règlement est identique pour tout le monde. La présentation des bacs devant l'immeuble doit se faire au plus tôt une heure avant la collecte, sauf si elle a lieu avant 7h du matin. Dans ce cas, sortir les bacs la veille, après 21h en hiver et 22h en été.

Dans le centre ville de Dijon, où la collecte se déroule en soirée, les bacs doivent être sortis à partir de 18h30 et rentrés le lendemain matin avant 9h. Autour des halles et dans les rues accueillant les marchés, présenter les déchets à partir de 14h.

Un bac laissé dehors gêne les piétons et encombre le paysage : rentrez-le dès la collecte effectuée.

Bon sens

Sur les voies non accessibles aux camions de ramassage, il est obligatoire de transporter les bacs jusqu'à la voie la plus proche.

Quelle que soit l'artère, les bacs



doivent toujours être posés en bordure de trottoir, sans gêner la circulation piétonne et routière.

Entreprises

Les déchets d'activité des établissements administratifs, artisanaux et commerciaux peuvent être collectés avec ceux des habitants. Quand le volume hebdomadaire dépasse 1500 litres par semaine, l'entreprise doit souscrire un contrat spécifique. Au-delà de 30 000 litres par semaine, les entreprises sont chargées d'acheminer ou de faire acheminer elles-mêmes leurs déchets vers des installations de traitement appropriées.

L'addition

Toute personne laissant des déchets ou des encombrants entreposés hors période de ramassage risque non seule-

ment des poursuites judiciaires mais devra s'acquitter des frais d'un ramassage supplémentaire occasionné par son indiscipline.

Déchets d'espaces verts des ménages

Les déchets d'espaces verts des ménages (tontes, tailles) doivent être déposés dans les déchetteries ou faire l'objet d'un compostage à domicile. Dans le cas de très petites quantités, la présentation avec les bacs gris est tolérée.

Pour de grandes quantités prendre contact avec le Grand Dijon.

Colonnes à verre et points de regroupement de déchets

Ces équipements installés sur le domaine public doivent être utilisés seulement entre 8h et 22h afin d'éviter les bruits gênant pour les personnes du voisinage. ■

Où s'adresser ?

Dotation initiale en bacs
Bac trop grand ou trop petit
Bac volé ou détruit

Calendrier des collectes
Ramassage des objets encombrants
Conseils sur le tri, etc.

Grand Dijon
N° vert 0 800 12 12 11
www.grand-dijon.fr

Bac abîmé, à réparer
Contrat pour déchets d'activité
(au-delà de 1500 l par semaine)

CITEC Environnement
N° 03 80 71 11 04

Collecte sélective : mode d'emploi

Etendue à l'ensemble des communes de l'agglomération, la collecte sélective fait aujourd'hui partie de la vie quotidienne des habitants du Grand Dijon. Petit rappel des gestes simples et utiles pour garantir la qualité et l'efficacité du tri.



Bac JAUNE

Le bac jaune est réservé aux bouteilles et flacons en plastique (eau, jus de fruit, sodas, lait, lessive liquide, shampooing, gel douche...), emballages métalliques (conserves, canettes, aérosols, barquettes...), boîtes en carton, cartonnets, briques alimentaires, journaux, prospectus et magazines.

Conseils Bien vider les emballages et les égoutter avant de les déposer en vrac (sans sac poubelle) dans le bac jaune. Pour un gain d'espace, il est recommandé de plier les emballages (cartons, briques alimentaires, bouteilles en plastique). En revanche, il ne faut pas les imbriquer les uns dans les autres. Les journaux doivent être jetés sans film plastique ni enveloppes. Il est également décon-

seillé de lier une pile de prospectus ou journaux par une ficelle.

Exceptions Les sacs et films alimentaires en plastique, cartons souillés, papiers gras, restes de repas, les pots de mayonnaise et ketchup, les pots de margarine et les flacons de produits toxiques (bricolage, jardinage) ne doivent pas être déposés dans le bac jaune, mais dans le bac gris.



Bac VERT

Colonnes de verre en point d'apport collectif ou bacs verts individuels sont prévus pour entreposer exclusivement des bouteilles, bocaux et pots en verre. Bouteilles de vin, de jus de fruit, d'huile ou de vinaigre sont donc à déposer dans ce bac, tout comme les pots de confiture, de miel, pots

pour bébés, bocaux de fruits au sirop... Bref tous les contenants alimentaires en verre.

Conseils Pour un gain de temps en centre de tri, il est recommandé de dépouiller tous les contenants de leurs bouchons, couvercles ou capsules qui iront directement dans la poubelle grise.

Bouteilles, flacons et pots en verre doivent être déposés en vrac, sans sac poubelle.

Exceptions Ampoules, néons, vaisselle, vases, plats, céramiques, casseroles vitrocéramique ne doivent pas être déposés dans le bac vert, mais dans le bac gris.



Bac GRIS

Le bac gris est réservé à tous les déchets ménagers n'ayant pas leur place dans les

bacs jaunes et verts (pots de yaourts, de crème fraîche, restes de repas, couches-culottes, ampoules électriques, films et papiers gras, barquettes en polystyrène, vaisselle cassée...).

Conseils Contrairement aux deux autres bacs, les déchets doivent ici être emballés dans un sac poubelle avant d'être déposés dans le bac gris. Ainsi le bac sera moins sale et donc plus facile à nettoyer.

Important Un emballage jeté dans le bac gris ne sera jamais récupéré. Or, cinq types de matériaux d'emballages, à savoir le carton, l'acier, le plastique, l'aluminium et le verre peuvent servir de nouvelles matières premières dans l'industrie. Il importe donc à chacun d'être particulièrement vigilant dans le tri de ses déchets. ■

Cinq déchetteries gratuites au service des habitants

Afin d'éviter la saturation des déchetteries de Quetigny, Dijon, Chénôve et Marsannay-la-Côte (récemment réaménagée), le Grand Dijon, conformément à ses engagements en faveur du développement durable, a ouvert en août 2005, une déchetterie à Longvic. Largement dimensionnée pour répondre aux besoins croissants de l'agglomération, elle est équipée de 16 quais.

Que peut-on déposer dans une déchetterie ?

Tout ce qui n'est pas ramassé par la collecte traditionnelle : pneumatiques, pots de peinture, solvants, diluants, néons, batteries (dirigés vers des unités de traitement spécialisés) huiles de vidange, huiles de friture, déchets d'espaces verts (transformés en compost), ferraille, encombrants.

Exceptions

Plâtre, carreaux de plâtre et fibrociment sont susceptibles de

contenir de l'amiante. Dans ce cas, composer le n° vert 0800 12 12 11 pour être orienté vers un centre de traitement spécifique.

Electro-ménager

Les appareils ménagers déposés à la déchetterie, seront remis à «Envie 21», une entreprise d'insertion installée dans l'agglomération dijonnaise et chargée de les dépolluer et de les reconditionner afin d'en faire bénéficier des familles aux revenus modestes. ■





Etape à la Franco-Suisse

Créée en 1922, la Franco-Suisse, aujourd'hui filiale de la Sita, est le prestataire mandaté par le Grand Dijon pour assurer la collecte et le tri des déchets de l'agglomération. Gros plan sur une entreprise à la pointe de l'innovation.

5 h30. C'est l'heure à laquelle les 78 équipiers de collecte démarrent leur journée. A bord de chacun des 39 véhicules, un chauffeur avec une feuille de route. L'itinéraire a été calculé en tenant compte des lieux, des flux et des caractéristiques de chaque

quartier. Car la mission de la Franco-Suisse est non seulement de gérer mais d'optimiser la collecte en fonction des besoins d'une agglomération en plein essor. Efficacité et flexibilité sont donc indispensables au bon déroulement des opérations. Et pour ce faire, depuis

janvier, chaque véhicule est équipé d'un GPS particulièrement sophistiqué.

Démonstration. Un camion s'introduit dans une rue obstruée par un véhicule mal garé, engendrant un retard. L'information est immédiatement transmise via le GPS à la Franco-

Suisse et au Grand Dijon, qui suivent en temps réel sur écran, les trajets de la collecte. Le numéro d'immatriculation du fauteur de trouble est alors transmis à la police. Côté transparence, difficile de faire mieux. Les horaires de ramassage, le poids de chaque

**Dès le 3 juillet 2006 :
Nouvelle organisation
de la collecte des déchets
pour 19 communes
du Grand Dijon**

Dans le cadre du nouveau contrat signé avec la société Franco-Suisse, l'organisation de la collecte des déchets ménagers a été sensiblement modifiée (HORS DIJON ET CHENÔVE ET HORS LES ZONES D'ACTIVITÉS).

En effet, afin d'apporter en fin de semaine une plus grande tranquillité aux 80 000 habitants concernés et d'éviter la présence de bacs roulants sur les trottoirs durant le week-end, la collecte n'aura plus lieu le samedi matin, mais un autre jour de la semaine (la fréquence de collecte reste bien sûr inchangée).

Ces nouvelles dispositions portent : soit sur un ou plusieurs changements de jour de collecte du bac gris et/ou du bac jaune, soit sur un ramassage qui peut se dérouler l'après-midi au lieu du matin.

Voir en dos de couverture du présent magazine le nouveau calendrier complet des collectes qui entrera en vigueur le 3 juillet prochain.

Calendrier des objets encombrants

Petit rappel pour les mois à venir (si vous avez égaré le calendrier distribué en octobre 2005)

| | Juillet | Août | Sept | Octobre |
|--|---------|--------|--------|---------|
| Dijon 1 (Gare Hôpital) | Mer 19 | Ven 18 | Lun 18 | Mer 18 |
| Dijon 2 (Montchapet) | Jeu 20 | Lun 21 | Mar 19 | Jeu 19 |
| Dijon 3 (Fauconnet - Maladière) | Lun 24 | Mar 22 | Mer 20 | Lun 23 |
| Dijon 4 (Foire - Grésilles - Toison d'Or) | Ven 21 | Sam 19 | Jeu 21 | Ven 20 |
| Dijon 5 (Montmuzard Université) | Mar 25 | Mer 23 | Ven 22 | Mar 24 |
| Dijon 6 (Parc Poussot) | Mer 26 | Jeu 24 | Lun 25 | Mer 25 |
| Dijon 7 (Port du Canal - Castel - Arsenal) | Mer 26 | Ven 25 | Mar 26 | Jeu 26 |
| Dijon 8 (Valendons - Montagne Ste Anne) | Jeu 27 | Lun 28 | Mer 27 | Lun 30 |
| Dijon 9 (Larrey - Fontaine) | Ven 28 | Mar 29 | Jeu 28 | Ven 27 |
| Dijon Centre | Lun 31 | Mer 30 | Ven 29 | Mar 31 |
| Ahuy | Jeu 13 | Ven 11 | Mar 12 | Jeu 12 |
| Bressey-sur-Tille | | | | Mar 10 |
| Bretonnière | | | | Mar 10 |
| Chenôve | Mer 05 | Jeu 03 | Sam 02 | Mer 4 |
| Chevigny-Saint-Sauveur | Mar 11 | Mer 09 | Ven 08 | Mar 10 |
| Crimolois | | | | Mar 10 |
| Daix | Lun 17 | Mer 16 | Jeu 14 | Lun 16 |
| Fontaine-les-Dijon | Jeu 13 | Ven 11 | Mar 12 | Jeu 12 |
| Hauteville-lès-Dijon | Lun 17 | Mer 16 | Jeu 14 | Lun 16 |
| Longvic | Ven 07 | Ven 04 | Mar 05 | Jeu 5 |
| Magny-sur-Tille | | | | Mar 10 |
| Marsannay-la-Cote | Mar 04 | Mer 02 | Lun 04 | Mar 3 |
| Neuilly-les-Dijon | Lun 10 | Mar 08 | Jeu 07 | Lun 9 |
| Ouges | Jeu 06 | Lun 07 | Mer 06 | Ven 6 |
| Perrigny-les-Dijon | Jeu 06 | Lun 07 | Mer 06 | Ven 6 |
| Plombières-les-Dijon | Mar 18 | Jeu 17 | Ven 15 | Mar 17 |
| Quetigny | Mer 12 | Jeu 10 | Lun 11 | Mer 11 |
| Saint-Apollinaire | Sam 15 | Lun 14 | Mer 13 | Ven 13 |
| Sennecey-les-Dijon | Lun 10 | Mar 08 | Jeu 07 | Lun 9 |
| Talant | Mar 18 | Jeu 17 | Ven 15 | Mar 17 |

Chaque mois, objets volumineux et encombrants (vieux mobiliers, électroménager, vélos, matelas, déchets de bricolage familial...) font l'objet d'une collecte spécifique. Les encombrants doivent être déposés en un lieu visible.

collecte, tout comme les anomalies concernant les bacs roulants ou autres points de collecte sont enregistrés. Il est donc possible de contrôler la véracité d'une information et de réagir dans les plus brefs délais.

Après la collecte

La collecte terminée, le travail de la Franco-Suisse se poursuit avec l'acheminement des ordures non recyclables à l'usine d'incinération. Le contenant des bacs gris est brûlé. Quant au verre, il est vidé dans une fosse spéciale, avant d'être pris en charge par Saint-Gobain qui le fera fondre à très



Grâce au GPS, le Grand Dijon et la Franco-Suisse suivent en temps réel le parcours des véhicules et sont informés immédiatement d'une anomalie.

haute température, le rendant ainsi recyclable pour la fabrication de nouvelles bouteilles. Tous les bacs jaunes sont vidés à la Franco-Suisse pour ce que l'on appelle un échantillonnage. Une étape très importante, puisqu'elle permet de mesurer

l'efficacité du tri des habitants de l'agglomération. Et de la qualité du tri dépendra la facturation..

Le contenu des bacs jaunes est ensuite acheminé au centre de tri et de valorisation des déchets de Firminy dans la

Loire. Plus pour très longtemps, puisque le Grand Dijon va ouvrir mi-2007 son propre centre de tri des déchets recyclables. Une initiative qui réduira les coûts de transport et la pollution occasionnée par les déplacements. ■



3 questions à : Gérard Goujon responsable de la Franco-Suisse

Les habitants de l'agglomération trient-ils correctement leurs déchets ?

Le taux de refus, c'est à dire le pourcentage d'erreurs de tri, s'élève à 10%. C'est nettement inférieur à la moyenne nationale qui avoisine les 15%. Ce succès, qui peut encore être amélioré, repose à la fois sur le travail de sensibilisation et d'information réalisé par le Grand Dijon et sur l'organisation pratique de la collecte assurée par nos soins.

Vos véhicules sont depuis quelques mois équipés de GPS. Quel est selon vous, le principal atout de ce système ?

La transparence. En repérant immédiatement les dysfonctionnements, nous sommes en mesure d'orienter nos décisions pour davantage d'efficacité dans la collecte. Mais ce n'est pas la seule innovation. Afin de garantir une plus grande souplesse dans le roulement de nos équipes, l'ensemble des 39 véhicules sera prochainement équipé d'un système de guidage vocal. Quatre camions le sont déjà.

39 camions, c'est polluant, non ?

La majorité roule au Diester, qui est un mélange comprenant deux tiers de gasoil et un tiers d'huile de colza. De plus, cinq de nos véhicules achetés par le Grand Dijon fonctionneront l'année prochaine au gaz naturel (GNV). Tous ces investissements ont un coût. C'est pourquoi nous avançons progressivement. Mais l'environnement reste au coeur de nos préoccupations.



L'éternel retour

Verre, acier, aluminium, plastique et papier-carton, issus de la collecte sélective, représentent chacun une filière de valorisation. Si, au départ, ces matériaux sont jetés dans la bonne poubelle, ils auront droit à un joker pour une, voire plusieurs vies. Explications !

Avez-vous remarqué le logo "Point Vert" apposé sur l'emballage de la plupart de nos biens de consommation ? Il signifie que le producteur du produit emballé adhère au dispositif de valorisation des emballages. Ces produits ainsi labellisés ont donc droit à une seconde vie.

Le verre

Avant d'être recyclé, le verre part en usine de traitement pour être débarrassé des capsules, bouchons, faïences, vaisselle, ampoules... Puis il est concassé en petits morceaux appelés

calcin. Principale matière première du verre, le calcin est ensuite fondu à 1250°C, puis moulé pour donner de nouveaux emballages en verre qui iront ensuite chez l'embouteilleur puis retourneront étiquetés sur nos lieux d'achat. L'avantage du verre est qu'il est recyclable à l'infini. Aujourd'hui, la moitié des emballages en verre provient du recyclage.

Le verre est affiné et trié par Solover et utilisé par St-Gobain Emballage à Chalon/Saône

Les plastiques

Bouteilles et flacons en plas-

tique sont triés en 3 catégories (PET, PEHD, PVC), puis mis en balle et envoyés en usine de régénération. Après un second contrôle, appelé surtri, commence alors la régénération : broyage, lavage, élimination des étiquettes et bouchons, séchage, stockage. Il ne reste que des paillettes qui, transformées en granulés (granulation) ou en poudre (micronisation), serviront à la fabrication de produits divers : tubes, flacons, fibres de rembourrage, pot de fleurs, barquettes...

Le plastique est orienté vers les sites de Valorplast

Les cartons partent à la papeterie de Roche les Beauprès dans le Doubs, les journaux et magazines aux papeteries françaises et les briques alimentaires à la société AVP Matussière et Forest dans les Vosges

L'aluminium

L'aluminium est broyé, trié par densité puis refondu. Il est vendu en plaques aux lamineurs et en lingots aux fondeurs. Il peut également être fourni à l'état liquide, économisant ainsi l'énergie nécessaire à sa refonte. L'aluminium recyclé est utilisé dans le secteur des transports, l'électroménager, le bâtiment...

L'aluminium est repris par la société Affimet de Compiègne

L'acier

Les emballages en métal sont triés puis conditionnés en paquets ou en balles. Après fusion, l'acier est coulé en plaques ou en barres puis laminé pour devenir des produits plats (tôles, panneaux...) ou des produits longs (tubes). Quant à l'acier prévu pour les emballages alimentaires, il est au préalable, revêtu d'une couche d'étain.

Tout comme l'aluminium, l'acier est utilisé dans le secteur des transports, l'électroménager, le bâtiment...

Les emballages en fer partent à l'usine Sollac en Meurthe et Moselle.■

Ouverture d'un centre de tri des déchets en 2007



Les produits des collectes sélectives du Grand Dijon sont actuellement acheminés par la route au centre de tri de Firminy dans la Loire. Une solution mal adaptée aux ambitions de l'agglomération en terme de développement durable. Première raison, les transports à la fois onéreux et polluants. Ensuite, la production de déchets qui ne cesse d'augmenter (triplement en trente ans). Deux raisons suffisantes pour que le Grand Dijon s'engage à ouvrir à la mi 2007, un centre où les déchets seront triés avant d'être orientés vers les filières de recyclage. Il sera équipé de cabines de pré tri, de tri, d'un pôle de centralisation à la pointe de la technologie. Situé au nord de Dijon, ce nouvel équipement de 5250 m² sera en mesure de traiter annuellement 20 000 tonnes de produits recyclables, laissant ainsi une marge de progression de 25 % par rapport au gisement actuel.

Réduisons vite nos déchets, ça déborde

Chacun d'entre nous produit en moyenne 1 kilo d'ordures ménagères par jour. Seulement 20% de ces déchets font l'objet d'un recyclage ou d'une valorisation matière. C'est beaucoup trop peu. Et l'addition risque d'être lourde pour la santé et le porte-monnaie.

La récente campagne de sensibilisation lancée sur les médias par le Ministère de l'environnement est claire: "Réduisons vite nos déchets, ça déborde". Une invitation à agir rapidement car les enjeux sont de taille.

Le risque de manquer un jour d'installations pour le traitement des déchets est réel et le coût financier qu'exige l'aménagement de tels équipements est extrêmement lourd. Sans parler de la pollution qui, selon un sondage Sofres, arrive en 2^e position des préoccupations



des Français. Encourageant pour le passage aux travaux

pratiques. Car on ne le dira jamais assez, une poubelle avec des déchets triés n'est pas un tas d'immondices, mais une source considérable d'économies de matières premières. A commencer par le pétrole dont est issu un grand nombre d'emballages, de métaux précieux, souvent au coeur de nos appareils hi-fi ou informatiques...

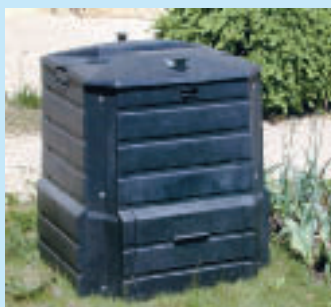
Consommer autrement

Second point, presque une lapalissade : le meilleur déchet est d'abord celui qu'on ne produit pas. Reste à mettre tout cela en pratique. A savoir consommer autrement. Plus facile à dire qu'à faire, car nos modes de vie ont évolué et les vieux réflexes ont la vie dure. Pourtant, chaque jour, à la maison, au bureau ou au supermarché, des gestes salutaires peuvent protéger l'environnement. ■

Quelques astuces pour réduire les déchets

- Choisir des produits au détail ou en vrac (fruits, légumes, fromage à la coupe...) réduit d'un quart le poids de nos ordures ménagères.
- Préférer les sacs réutilisables ou un panier aux 85 000 tonnes de sacs jetables distribués à la caisse des grandes surfaces.
- Éviter les mono doses (vaisselle, produits ménagers...)
- Boire l'eau du robinet plutôt que de l'eau en bouteille.
- Privilégier les piles rechargeables aux piles traditionnelles.
- Déposer vos vieux équipements électriques ou électroniques à la déchetterie. Ils seront dépollués et remis en état par l'association Envie qui les donnera ensuite à des familles modestes.
- Préférer les éco-produits bénéficiant d'un éco label (NF environnement et Eco label européen)
- Privilégier les produits réutilisables et éviter les objets jetables : piles, couverts, lingettes,...
- Choisir les produits conditionnés dans des emballages 100 % recyclables (boîte à oeufs en carton par exemple)

Compostage attitude



Soyons sincères. En lançant en 2001 l'opération "Composter c'est facile", le Grand Dijon n'imaginait pas un tel engouement de la part de la population. En moins de 5 ans, près de 5000 habitants de l'agglomération ont opté pour le composteur individuel, outil on ne peut plus naturel permettant de diminuer d'un quart le volume de sa

poubelle. Mais surtout, le compostage transforme en présence d'eau et d'oxygène, des déchets organiques en un produit comparable à l'humus, particulièrement prisé des "mains vertes".

Le Grand Dijon met à la disposition de tous les habitants de l'agglomération ayant un jardin, un composteur individuel en kit, moyennant une caution de 15,24 euros. Le composteur individuel d'une contenance de 325 litres pèse 15 kg.

Renseignements : N° VERT : 0800 12 12 11

QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS VERTS DANS LES DÉCHETTERIES ?

Les 5000 tonnes de déchets verts apportés chaque année par les habitants dans les déchetteries du Grand Dijon, sont acheminées vers une structure agréée, "Compost 21" à Fouchanges pour être transformées en compost.

Interview... François Rebsamen

Président du Grand Dijon, maire de Dijon



Quels sont les engagements du Grand Dijon en matière de gestion de déchets et de collecte sélective ?
Zéro déchet non valorisé, voilà la politique ambitieuse du Grand Dijon. C'est le choix du développement durable ! Valorisation matière (recyclage), valorisation biologique (compostage) ou valorisation énergétique et recyclage matière (incinération), tous les moyens sont utilisés dans une agglomération qui investit dans des équipements normés et innovants (présentés au fil de ce dossier) tout en parvenant à stabiliser pour le contribuable le taux de la taxe d'enlèvement des

ordures ménagères. Mais notre grande priorité, c'est le tri, comme en témoigne notamment la réalisation prochaine d'un centre de tri des déchets recyclables issus des collectes sélectives, ce qui évitera leur transport à Firminy dans la Loire ! A noter que depuis la mise en place du tri en 2001, le tonnage recyclé est passé de 4300 à 20000 tonnes par an, verres et emballages confondus. Voilà donc 20000 tonnes de déchets recyclés directement sans passer par l'épreuve du feu.

Que faire ensuite des autres déchets, non recyclables ?

L'usine d'incinération a été construite en 1975. En 2001, un audit du site a été fait. L'usine aurait pu être fermée, comme les trois autres du département : les normes européennes devaient être satisfaites et des équipements étaient devenus vétustes. Et bien non, le Grand Dijon a maintenu le choix de l'incinération. C'est sur ses seules finan-

ces que l'investissement a été réalisé, soit 18,3 millions d'euros (seule l'Ademe a apporté une subvention de 1,8 million d'euros). Incinérer, c'est une manière propre d'éliminer les déchets « ultimes », sans les « enterrer » dans des décharges, et de valoriser des matériaux et de l'énergie. Les avantages sont indiscutables : gain de place (l'incinération réduit de 90% le volume de déchets à traiter), maîtrise des polluants (tous les rejets sont aujourd'hui parfaitement contrôlés), valorisation énergétique (l'usine d'incinération produira de l'électricité pour l'équivalent d'une ville de 25 000 habitants dès 2007, grâce à l'installation en cours d'un groupe turboalternateur), valorisation matière (en recyclant les métaux ferreux et non ferreux extraits des mâchefers et les graves criblés en travaux publics)...

Avec le tri préalable qui a permis de réduire le volume de déchets à traiter, était-il nécessaire de conser-

ver une usine à forte capacité de traitement ?

Oui ! Cela a permis et permettra d'incinérer d'autres déchets : les encombrants d'origine domestiques qui étaient précédemment mis en décharge (près de 5000 tonnes par an) et bientôt les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) : 4000 tonnes par an, qui jusque là étaient incinérés en région parisienne, avec des coûts de transport élevés. De plus, le Grand Dijon a pu répondre aux demandes d'incinération des déchets d'autres collectivités. Après la fermeture de trois autres unités, l'usine du Grand Dijon est la seule unité aux normes en Côte d'Or et s'impose comme un outil indispensable dans le futur schéma départemental d'élimination des déchets ménagers. En traitant les déchets de 360 000 habitants, soit près de 70% de la population de la Côte-d'Or, elle devient un outil incontournable de solidarité pour les territoires. ■

Le tri des déchets fait-il partie de votre vie ?



**Edwige, 42 ans
Dijon**

Au début, j'avoue avoir eu quelques difficultés à trier mes déchets. Mon comportement a changé le jour où j'ai compris qu'ils pouvaient, pour l'essentiel, être recyclés. Aujourd'hui, le tri est devenu un réflexe pour toute ma famille.



**André, 63 ans
Fontaine-lès-Dijon**

Je trie mes déchets depuis cinq ans et je vais régulièrement en déchetterie. Je fais également attention de ne pas acheter des produits avec un surplus d'emballage. Le jambon et le fromage, c'est désormais à la coupe et non sous vide.



**Nordine, 36 ans
Dijon**

Pour le verre pas de problème. Pour le reste, j'hésite parfois pour savoir dans quel bac mettre un plastique. Mais pas trop longtemps car dans mon immeuble, une voisine impitoyable veille au bon déroulement des opérations.



**Philippe, 46 ans
Perrigny-lès-Dijon**

Je ne pose même pas la question, le tri est un réflexe. C'est un minuscule effort que nous devrions tous faire pour préserver notre environnement. Nous avons tous une responsabilité et un rôle à jouer. Et ça commence par des gestes aussi simples que le tri.



**Valérie, 29 ans
Dijon**

Je fais partie de l'association de Nicolas Hulot pour la protection de la planète. Non seulement je trie, mais j'incite ceux que je connais à faire de même. Maman d'un enfant de 2 ans, je compte bien lui transmettre certaines valeurs pour protéger l'environnement.

Vrai ou Faux ?

Pour finir, un petit quiz pour être imbattable sur les questions relatives à la gestion et à la collecte des déchets ménagers.

Je peux jeter mes ampoules électriques dans le bac vert.

FAUX. Ce bac est réservé au verre alimentaire (bouteilles, bocaux, pots).

Un employé de bureau jette en moyenne 80 kilos de papier par an.

VRAI. Il est donc conseillé d'économiser les impressions de papiers sur imprimantes et photocopieurs.

La réutilisation est une autre forme de la valorisation « matière ».

VRAI. En effet, cette filière de valorisation réutilise un déchet sans régénération ni transformation préalable pour les mêmes fonctions qu'il avait précédemment.



Les entreprises et commerces sont tenus, comme les particuliers, de trier et valoriser leurs emballages.

VRAI. Pour les y aider, le Grand Dijon assure le jeudi après-midi dans les zones d'activité économique une collecte des cartons commerciaux. Ce type de collecte est aussi effectuée au centre ville de Dijon le jeudi soir.

La reprise d'un équipement électrique en fin de vie est obligatoire lorsque vous en achetez un neuf.

VRAI. Si vous achetez par exemple un téléviseur, le magasin est obligé de vous reprendre l'ancien (règle du 1 pour 1), qui sera alors envoyé dans un centre de traitement spécifique.

Poids

En 2005, la société Economique Franco-Suisse, a collecté dans le Grand Dijon, 103 469 tonnes de déchets, dont 75% d'ordures ménagères, 13,4% d'emballages ménagers, journaux et magazines, 7% de verre, 0,6% de cartons commerciaux et 4% d'objets encombrants.

Champion

Avec un taux de refus de 10% contre près de 15% pour la moyenne nationale, le Grand Dijon se distingue favorablement pour la valorisation de ses déchets issus de la collecte sélective.

Grâce au recyclage, la matière première peut être réutilisée plusieurs fois.

VRAI. De nombreuses matières telles le verre, les papiers-cartons, les métaux, les plastiques, les textiles, le caoutchouc... sont en effet recyclables plusieurs fois (voir page 10 notamment).

Les déchets qui n'ont pu faire l'objet d'une valorisation « matière » ne servent à rien.

FAUX. En étant incinérés, ils deviennent une source d'énergie. C'est le cas à l'usine d'incinération (photo ci-dessus).

Tous les emballages plastiques sont valorisés.

VRAI. On recycle les bouteilles et les flacons en objets et produits et on transforme en énergie (chaleur ou électricité) tous les autres. ■

Les ambassadeurs du tri

Barbara Blanchard (à droite sur la photo) est ambassadrice du tri au Grand Dijon. Comme les cinq autres ambassadeurs de l'agglomération, elle assure auprès des habitants l'information sur la collecte sélective. "Chaque jour, nous recevons une trentaine d'appels sur le n° vert ainsi qu'une vingtaine de courriers. Il s'agit le plus souvent de nouveaux arrivants dans l'agglomération ou de simples demandes d'infos pour savoir dans quel bac mettre tel type de déchet. C'est un très bon réflexe. Car le tri est un acte de civisme, tout comme le vote. Les gens sont de plus en plus demandeurs d'infos, notamment sur le recyclage. D'ailleurs, à chaque réunion publique d'information, la salle est pleine."

L'autre mission des ambassadeurs du tri concerne les animations pédagogiques dans les écoles. " Nous travaillons avec les 6-12 ans, et ils sont tous passionnés. C'est encourageant! "





à partir du **lundi 3 juillet 2006** nouveau calendrier de collecte des **déchets ménagers**

| | lundi | | mardi | | mercredi | | jeudi | | vendredi | |
|--------------------------------|-------|---------|-------|---------|----------|---------|-------|---------|----------|---------|
| | matin | ap-midi | matin | ap-midi | matin | ap-midi | matin | ap-midi | matin | ap-midi |
| AHUY * | | | | | | | | | | |
| BRESSEY SUR TILLE | | | | | | | | | | |
| BRETENIERE | | | | | | | | | | |
| CHENÔVE * [sans changement] | | | | | | | | | | |
| CHEVIGNY ST SAUVEUR * | | | | | | | | | | |
| CRIMOLOIS | | | | | | | | | | |
| DAIX | | | | | | | | | | |
| DIJON NORD * [sans changement] | | | | | | | | | | |
| DIJON SUD * [sans changement] | | | | | | | | | | |
| FONTAINE LES DIJON * | | | | | | | | | | |
| HAUTEVILLE LES DIJON | | | | | | | | | | |
| LONGVIC * | | | | | | | | | | |
| MAGNY SUR TILLE | | | | | | | | | | |
| MARSANNAY LA COTE * | | | | | | | | | | |
| NEUILLY LES DIJON | | | | | | | | | | |
| OUGES | | | | | | | | | | |
| PERRIGNY LES DIJON | | | | | | | | | | |
| PLOMBIERES LES DIJON | | | | | | | | | | |
| QUETIGNY * | | | | | | | | | | |
| SAINT APOLLINAIRE * | | | | | | | | | | |
| SENNECEY LES DIJON | | | | | | | | | | |
| TALANT | | | | | | | | | | |

Afin d'apporter une plus grande tranquillité aux habitants le samedi matin, le Grand Dijon a établi une nouvelle organisation du ramassage des déchets ménagers.

* Le tableau ci-dessus ne concerne ni Dijon-centre ni les zones d'activités où le précédent calendrier reste en vigueur.

N° Vert 0 800 12 12 11